



## COMMUNIQUE DE PRESSE DES ELUS et RS DU COMITE CENTRAL DE RTE

**Le CCE a ordonné en avril dernier une expertise sur les conséquences économiques et sociales d'une éventuelle ouverture du capital de RTE.** Lors du CCE du 15 juin, le rapport d'expertise a fait l'objet d'échanges avec Valérie Champagne, membre du directoire en charge des finances.

**Il en résulte que l'ouverture du capital aura certainement des conséquences néfastes pour RTE, la Nation, ses clients et pour ses agents :**

- Les montages juridiques envisagés avec le concours de **7 banques d'affaires** confirment la volonté d'ouvrir le capital à des **investisseurs privés**.
- EDF, qui cherche désespérément des fonds pour financer ses projets, est dans une logique de vente au plus offrant. Ses liens historiques avec des opérateurs chinois pourraient conduire à l'entrée de ces derniers au capital de RTE via une holding. Cela pourrait avoir des **conséquences graves notamment sur la politique d'achats de RTE** au détriment des fournisseurs français et européens.
- Tout laisse à penser que les futurs actionnaires de RTE exigeront de copieux dividendes surtout s'ils ont payé leurs actions au prix fort. Cela se fera nécessairement au **détriment du service public et des agents**.
- Au cas où EDF deviendrait actionnaire minoritaire, le **modèle français de GRT (ITO) serait remis en cause** et avec lui l'indépendance du directoire vis-à-vis des actionnaires.

**EDF a refusé de recevoir l'expert mandaté par le CCE de RTE. L'actionnaire aurait-il quelque chose à cacher ?**

**Dans ces conditions, les élus du CCE ont décidé unanimement de mettre en œuvre un droit d'alerte économique qui permet de poser officiellement des questions au Conseil de Surveillance et à l'actionnaire EDF.**

### **Contacts :**

**M. MORANI Fabrizio (secrétaire du CCE de RTE)**

**M. CRISCUOLO Philippe (élu CFE-CGC)**

**M. MARCHETTI Guy (RS CFDT)**

**M. ORTAL David (RS CGT)**

**M. POLFER Christophe (RS FO)**